

225C0124
FR0011271600-FS0037

14 janvier 2025

Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FERMENTALG

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 14 janvier 2025, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 8 janvier 2025, le seuil de 15% du capital de la société FERMENTALG¹ et détenir, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations² et Bpifrance Investissement², agissant en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies, 13 543 966 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 14,94% du capital et 14,48% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
Bpifrance Participations SA ²	7 983 810	8,80	7 983 810	8,53
Bpifrance Investissement (agissant en qualité de société de gestion pour le compte du fonds Ecotechnologies) ²	5 560 156	6,13	5 560 156	5,94
Total CDC	13 543 966	14,94	13 543 966	14,48

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions de la société FERMENTALG.

¹ Société transférée sur Euronext Growth Paris le 16 avril 2024.

² Bpifrance Investissement SAS est contrôlée par Bpifrance Participations SA, elle-même contrôlée par Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

³ Sur la base d'un capital composé de 90 518 012 actions représentant 93 518 012 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.